



Arrondissement de Mulhouse

2026/018

ARRETE MUNICIPAL
Portant dérogation pour une battue

Le Maire de la Commune de Zimmersheim,

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu Les articles L427-1 à L427-7 du Code de l'environnement ;

Vu Que le territoire communal de la commune est loué à la chasse par Monsieur Paul DIEBOLT ;

Vu La délibération du conseil municipal du 17 septembre 2026 autorisant les battues et poussées sur dérogation du Maire ;

Vu la demande de Monsieur Paul DIEBOLT en date du 23/07/2026 pour organiser une battue le 17/10/2026 de 09H00 à 12H00

CONSIDERANT que le classement du lièvre comme « nuisible » dans le département du Haut-Rhin

ARRETE

Article 1 – Monsieur Paul DIEBOLT est autorisé à organiser une battue de chasse aux lièvres le 17/10/2026 de 09h00 à 12h00 dans la zone ci-dessous :



.../...

MAIRIE DE ZIMMERSHEIM

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
68440



Arrondissement de Mulhouse

Article 2 – . L'opération s'effectuera sous le contrôle et la responsabilité de Monsieur Paul DIEBOLT, qui mettra en œuvre toutes les mesures nécessaires pour la sécurisation de la chasse.

Article 3 – Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à :

- Directeur Départemental des Territoires
- Maires des communes voisines
- Fédération Départementale des chasseurs
- M. Paul DIEBOLT, locataire de la chasse

Zimmersheim, le 22 septembre 2026
Le Maire
Philippe STURCHLER

